



JUDO CLUB TRICASTIN

Dossier d'inscription

**Document
à conserver**

Pour les anciens : le dossier de réinscription complet doit être fourni avant le 1^{er} cours.

Pour les nouveaux : 2 cours d'essai sont prévus. La **carte Découverte** doit être complétée et donnée pour le 1^{er} cours (assurance). Le dossier complet doit être fourni après la 2^{ème} séance d'essai.

Le dossier complet comprend :

1. La fiche d'inscription
2. L'attestation questionnaire de santé ou certificat médical
3. Le paiement

Dates d'inscription :

Permanences : Samedi 5 septembre (Forum de la Vie Associative)

Mercredi 9 septembre : 17h30 à 18h30 (Gymnase du Resseguin)

Avant les cours : Lundi 14 septembre : 17 h à 18h45

Mercredi 16 septembre : 9h30 à 10 h

Mercredi 16 septembre : 13h30 à 14h00

Jeudi 17 septembre : 17 h à 17h45

HORAIRES DES COURS – Gymnase du Resseguin

Catégorie	Année naissance	Jour	Horaire
Péquelets (4/5 ans)	2021/2022	Mercredi	10h00 à 11h00
Petits Poussins	2019/2020	Mercredi	13h45 à 15h15
Poussins	2017/2018		
Benjamins	2015/2016	Lundi et Jeudi	17h30 à 19h00
Minimes	2013/2014		
Cadets	2010/2011/2012	Lundi et jeudi	19h00 à 20h30
Juniors / Seniors	2009 et avant		
Katas	-	Mercredi	14h00 à 18h00

DEBUT DES COURS

Péquelets (4/5 ans)	Mercredi	16 septembre
Petits poussins (es)	Mercredi	16 Septembre
Poussins poussines	Mercredi	16 Septembre
Benjamins Minimes	Lundi	14 Septembre
Cadets Juniors Seniors	Lundi	14 Septembre

prévoir une gourde

TENUE

Pour les nouveaux licenciés, un pantalon jogging ou legging (genoux couverts) et t-shirt à manches longues sont la tenue idéale pour les séances d'essai pour les enfants qui n'ont pas encore leur kimono. Ensuite, il est **obligatoire** de porter un kimono de judo. Le judo se pratique pieds nus.

TARIFS

Année de naissance	Catégorie	Licence FFJDA	Adhésion	Cotisation Annuelle	Total Inscription	Paiement En 2 fois
2021/2022	Péquelets (4/5 ans)	46 €	8 €	90 €	144 €	2x 72 €
2019/2020 2017/2018	Petits Poussins Poussins	46 €	8 €	130 €	184 €	2x 92 €
2015/2016 2013/2014	Benjamins Minimes	46 €	8 €	146 €	200 €	2x 100 €
2010/2011/2012 2009 et avant	Cadets Juniors/Seniors	46 €	8 €	146 €	200 €	2x 100 €

La cotisation annuelle comprend :

- 1 cours par semaine de 1 heure pour les Péquelets (2021/2022)
- 1 cours par semaine de 1h30 pour les Petits Poussins et Poussins
- 2 cours par semaine de 1h30 pour les autres niveaux (pas de réduction si le judoka ne fait qu'un cours).

La cotisation annuelle est gratuite pour le 3ème enfant (la moins chère des 3).

Paiement par Carte Bancaire au club ou via Hello Asso, chèque ou espèces.

Chèques à l'ordre de : Judo Club Tricastin.

Paiement en espèces et par Carte bancaire au Club : la totalité est exigée

Possibilité de payer en une ou plusieurs fois uniquement selon les modes de règlement suivants :

Par chèque : payable en 2 chèques (le 2^{ème} paiement sera encaissé début janvier, mais devra être fourni à l'inscription)

Via HelloAsso : payable en 3 fois (1er paiement à l'inscription, le 2eme le 02/11/2026, le 3^{ème} le 10/01/2027)

Aides à déduire pour les bénéficiaires - Fournir impérativement les justificatifs

CAF Pass'Sport : 50 € - Justificatif = Code reçu par SMS

Top'Départ pour les Collégiens : 25 € - Justificatif = numéro de la carte ou QR Code

Pass Région pour les Lycéens : 30 € - Justificatif = numéro de la carte + code d'utilisation

Toutes les infos et documents utiles sur judoclubtricastin.com

Contact : Marie Laurence CANIVET, secrétaire – judoclubtricastin.secretariat@gmail.com



REGLEMENT INTERIEUR – Saison 2026/2027

**A lire
attentivement**

1. Licence - Cotisation

a. Licence

Le Judo Club Tricastin est affilié à la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA). Le Club gère la prise de licence. Avec leur licence, les adhérents sont assurés, en matière d'accident et en responsabilité civile, dans le cadre de la pratique de leur activité lors des séances de Judo ou lors des compétitions.

b. Frais d'inscription

Les frais d'inscription comprennent le coût de la licence (46 €), les frais d'adhésion (8 €) et la cotisation annuelle (montant suivant l'âge). La licence et les frais d'adhésion ne sont pas remboursables. La cotisation peut donner lieu à un remboursement partiel de façon exceptionnelle (blessure grave impliquant l'arrêt de tout sport pendant plusieurs mois avec certificat médical, par exemple).

2. Certificat médical ou attestation questionnaire de santé.

Tous les adhérents du Club doivent fournir un document médical (Certificat médical ou attestation médicale /au questionnaire de santé) selon le règlement de France Judo.

Pour les majeurs, il convient expressément de vérifier les modalités en fonction de l'âge.

3. Droit à l'image

Chaque adhérent, ou son responsable légal, autorise le Club à exploiter sur son site Internet et ses réseaux sociaux, dont il est l'administrateur, ainsi que dans la presse, les photos réalisées lors des cours, stages, rencontres ou compétitions.

Dans le cas contraire, un droit de refus peut être exercé par courrier recommandé au siège du Club dans un délai de 1 mois après la date d'adhésion.

4. Respect des horaires

Les judokas doivent arriver quelques minutes avant l'heure de cours afin de se mettre en tenue.

5. Saison sportive – Vacances scolaires et jours fériés

Les cours sont assurés pendant toute la saison sportive du 14 septembre à mi-juin, hors vacances scolaires et jours fériés.

6. Présence des parents ou accompagnants

L'accès aux tatamis est interdit aux non-pratiquants. Au cours de l'année, des cours « portes ouvertes » pourront être organisés pour les plus jeunes.

7. Vestiaires

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

8. Tenue

Il est **obligatoire** de porter un **kimono de judo**. Pour les deux séances d'essai, le judoka peut venir en tenue de sport (t-shirt et legging/survêtement avec genoux couverts).

Les ongles des pieds et des mains doivent être coupés court, les cheveux attachés (barrettes métalliques interdites), les bijoux doivent être retirés (montres, bracelets, boucles d'oreilles...).

9. Sécurité

Les parents ou accompagnants qui déposent leur enfant devront s'assurer de la présence du professeur dans le Dojo. Ils sont responsables de leur enfant jusqu'à l'arrivée du professeur dans la salle.

En cas de problème survenu dans les couloirs du Gymnase du Resseguin, le Club ne peut pas être tenu pour responsable.

Il est interdit aux judokas mineurs de quitter le cours avant la fin (sauf exceptionnellement sur demande écrite des parents ou responsables légaux).

Il est strictement interdit de pénétrer ou de rester dans le gymnase en dehors des heures de cours.

10. Participation aux compétitions et animations

Tout au long de la saison, des rencontres sont organisées par la Ligue AURA, par le Comité Drôme Ardèche ou par les différents clubs aux alentours. La participation n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée afin d'entretenir la motivation de tous et la réussite pour les plus âgés.

Les compétitions sont encadrées par un professeur ou un représentant du Judo Club Tricastin.

Les parents ou représentants légaux conduisent leur enfant sur le lieu de compétition.

Le Judo Club Tricastin prend à sa charge les frais d'inscription aux compétitions, et aucun remboursement n'est possible en cas d'absence du compétiteur. Aussi, lorsqu'un compétiteur s'engage à participer, il doit être présent.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol commis dans les vestiaires ou lieux où se déroulent les compétitions.

Il est demandé aux parents et accompagnateurs d'adopter une attitude respectueuse envers l'encadrement, les judokas, les arbitres et toute autre personne.

Passeport sportif

Le passeport sportif est obligatoire pour participer aux rencontres sportives de la Fédération. Il est établi pour les judokas à partir de la catégorie Poussins 2^{ème} année. Le passeport est valable 8 ans. Les formulaires de demande seront donnés dans le courant du premier trimestre. Le tarif est de 12 €. Le certificat médical (ou l'attestation) sera conservé dans le passeport ; le médecin peut également remplir directement la rubrique médicale du passeport en mentionnant « apte à la pratique du judo en compétition »

11. Comportement

Le respect des professeurs, des autres judokas ainsi que du matériel sera exigé de la part de tous les pratiquants.

Tout judoka se faisant remarquer par sa mauvaise conduite ou par des propos incorrects, que ce soit en cours ou lors des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement, sans avoir droit au remboursement de sa cotisation.

12. Informations et contact

Il convient aux parents de se tenir informés par les moyens mis à leur disposition : site internet et page Facebook. Des mails pourront également leur être envoyés en cas d'absence d'un professeur.

Site internet : judoclubtricastin.fr

Page Facebook : Judo Club Tricastin

Merci de vérifier que les mails des deux adresses du Club n'arrivent pas dans vos spams :

Judoclubtricastin.secretariat@gmail.com (Secrétariat : Marie Laurence CANIVET)

Judoclubtricastin.officiel@gmail.com (Présidence : Vincent GLEIZE)

13. Absence

En cas d'absence de l'enfant, merci d'envoyer un message à judoclubtricastin.secretariat@gmail.com

Il n'est pas obligatoire d'en donner la raison.

En cas d'absences répétées de votre enfant sans information de votre part, vous serez contactés par un dirigeant du Judo Club Tricastin.

En signant la fiche d'inscription, vous attestez avoir lu et approuvé le règlement intérieur.

**Licencié(e) :**

Nom.....Prénom..... Sexe : M...F

Date et lieu de naissance :/...../...../ à

Adresse :

Code postal..... Ville.....

Téléphones :

MAIL : **écrire lisiblement** :

Couleur de ceinture + année d'obtention :

En cas d'accident prévenir :

Nom : Prénom : Téléphone :

Nom : Prénom : Téléphone :

Médical : contre-indication à certains traitements médicaux, allergies, etc.....**AUTORISATIONS :****Je soussigné(e) :**

- **Autorise** mon enfant à pratiquer le judo, et à ce titre participer aux déplacements : rencontres amicales, compétitions, stages organisés dans le cadre de la Fédération, de la ligue, des comités départementaux, districts au cours de l'année sportive considérée.
- **Autorise** le responsable de l'accompagnement et (ou) du séjour à :
Faire soigner mon enfant, **faire** pratiquer toute intervention d'urgence prescrite par le corps médical consulté et dans ce but, **faire** procéder éventuellement à une anesthésie générale.
- **Je m'engage** à rembourser le club des frais médicaux qu'il serait amené à engager à cette occasion.
- **Autoriser expressément la Fédération Française de Judo à traiter et conserver par informatique les données concernant le licencié.**

Responsabilité des dirigeants et du club :

- La responsabilité des dirigeants n'est engagée qu'à partir du début d'horaire du cours, les licenciés étant en kimono dans le dojo.
- Il est rappelé à **TOUS** les compétiteurs non accompagnés de leurs parents qu'il est interdit de sortir de l'enceinte du lieu de compétition. En cas d'accident, le judo club décline toute responsabilité.
- Le club, en aucune façon n'est responsable des vols commis dans ses propres locaux et lieux où se déroulent les compétitions.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »*(En signant, vous attestez avoir lu et approuvé le règlement intérieur)**

Saison 2026/2027*.....

Saison 2027/2028*.....

Saison 2028/2029 *.....



**PRISE DE LICENCE
MAJEURS**

**ATTESTATION
QUESTIONNAIRE MEDICAL**

Je soussigné (e) M/Mme (Prénom NOM) :

.....

Atteste avoir renseigné le questionnaire médical et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif

JUDO CLUB TRICASTIN

INFORMATION CERTIFICAT MEDICAL

MAJEURS

**Partie
à conserver**

Merci de lire attentivement cette information pour savoir s'il vous faut un certificat médical ou si l'attestation suffit (en fonction de votre âge lors de la prise de licence)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 2 mars 2022 (article 23) qui a modifié l'article L.231-2 du Code du Sport, les fédérations sportives déterminent pour leurs licenciés les conditions dans lesquelles un certificat médical peut être exigé pour la délivrance ou le renouvellement de la licence sportive, ainsi que la nature et la périodicité des examens médicaux liés à son obtention.

Pour la Fédération Française de Judo, les modalités sont celles-ci :

A 18 ans ou lors d'une prise initiale de licence

Le **certificat médical** attestant l'absence de contre-indication la pratique de la discipline concernée datant de **moins d'un an** au jour de la demande de licence est obligatoire.

Entre 18 et 30 ans

Le judoka devra répondre au **questionnaire de santé** tous les ans. En cas d'une réponse positive, il devra fournir un **certificat médical** attestant l'absence de contre-indication la pratique de la discipline concernée datant de **moins de 6 mois** au jour de la demande de licence.

A partir de 30 ans et tous les 5 ans (30, 35, 40, 45, etc.)

- Le judoka devra produire obligatoirement un **certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée datant de **moins d'un an** au jour de la demande de licence.
- Entretemps (31,32,33,34 / 36,37,38, etc.), Le judoka devra répondre au **questionnaire de santé**. En cas d'une réponse positive, il devra fournir un **certificat médical** attestant l'absence de contre-indication la pratique de la discipline concernée datant de **moins de 6 mois** au jour de la demande de licence.

A partir de 30 ans, un ECG (Electrocardiogramme) est recommandé par la Fédération mais n'est pas obligatoire.

Adécouper selon les pointillés

QUESTIONNAIRE MÉDICAL – PERSONNE MAJEURE



En vue du renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ou de l'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération agréée, hors disciplines, à contraintes particulières.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		
*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		
	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.